

Table des matières

Introduction	7
Chapitre I. Aspects juridique et prudentiel : un statut propre	9
Introduction	9
Section 1. La directive européenne	12
§ 1. Champ d'application	13
§ 2. Définitions	14
§ 3. Fonctionnement des institutions	15
A. L'entité autonome	15
B. Les conditions de fonctionnement	16
§ 4. Les provisions techniques et leur financement	17
A. L'établissement de provisions techniques	17
B. Le financement des provisions techniques	18
C. Les fonds propres	19
D. Les règles de placement	20
E. La gestion et la conservation des actifs	22
§ 5. Informations des affiliés et bénéficiaires	22
§ 6. Tutelle de l'autorité de contrôle	24
A. Les pouvoirs d'intervention	24
B. Les informations à fournir	25
§ 7. Activités transfrontalières	25
A. Le principe de l'agrément unique	26
B. Une procédure simplifiée	26
§ 8. Coopération entre États membres	28

Section 2. La loi belge	29
§ 1. L'institution de retraite professionnelle de droit belge	30
A. L'Organisme de Financement de Pensions	31
1. La personnalité juridique	31
2. La publicité des actes	32
3. Les statuts	34
4. L'assemblée générale	35
4.1. Composition	35
4.2. Convocation	36
4.3. Résolutions et décisions	37
5. Les organes opérationnels	38
5.1. Le conseil d'administration	40
5.2. Les autres organes opérationnels	41
6. Les comités sociaux	42
7. Nullité, dissolution et liquidation	44
7.1. La nullité	44
7.2. La dissolution judiciaire	44
7.3. La liquidation	45
B. Exercice de l'activité	46
1. L'agrément	46
2. Les prestations autorisées	49
3. La structure organisationnelle	50
3.1. Droits et obligations des entreprises d'affilia- tion	51
3.2. Une structure contrôlable	54
3.3. La sous-traitance d'activités	55
3.4. Les patrimoines distincts	56
3.5. Les comptes et rapports annuels	57
3.6. L'interdiction de prêts	57
4. Le plan de financement	58
5. Les provisions techniques	59
6. Les valeurs représentatives	60
6.1. Une prudence très encadrée	60
6.2. Le dépôt et l'inventaire permanent	62
6.3. La cohérence avec le plan de financement	62
6.4. Les catégories de placements	63
6.5. Les règles d'évaluation	64
6.6. La localisation des actifs	65
7. La politique de placement	66

8. La marge de solvabilité	67
C. Exercice du contrôle	69
1. La CBFA	69
1.1. L'étendue du contrôle	69
1.2. Les mesures de redressement	70
1.3. Les injonctions	74
1.4. De la tutelle à la révocation de l'agrément	75
1.5. Les sanctions pénales	78
2. Les commissaires agréés	78
2.1. La désignation d'un commissaire	78
2.2. Les missions du commissaire agréé	79
3. Les actuaires désignés	80
3.1. La désignation d'un actuaire	80
3.2. La mission de l'actuaire désigné	82
D. Activités internationales	82
1. Les activités transfrontalières	85
2. Les activités en dehors de l'Espace économique européen	88
§ 2. L'institution de retraite professionnelle étrangère	89
A. Autorisation d'exercer une activité transfrontalière	90
1. La réception du dossier	90
2. La transmission d'informations	90
B. Limitation du placement des actifs	91
C. Pouvoir d'intervention de la CBFA	91
§ 3. Dispositions transitoires	92
A. Agrément	92
1. Les institutions de retraite professionnelle	92
2. Les commissaires et actuaires	93
B. Dispenses en matière prudentielle	93
1. Les régimes à provisionnement insuffisant	94
2. Les régimes sans aucun provisionnement	94
3. Régimes dispensés de créer une institution de retraite professionnelle	95
4. Les régimes sectoriels	95
5. Les régimes pour dirigeants d'entreprise	96
6. Les régimes de fonds de sécurité d'existence	96
7. L'extinction progressive des dispenses	97
8. Le rapport annuel	98

C. Transformation en Organisme de Financement de Pensions	98
D. Faillite ou dissolution de l'entreprise d'affiliation	99
Chapitre II. Aspect social : un cadre salarié	101
Section 1. Instauration, modification et abrogation d'un engagement de pension	103
§ 1. Instauration d'un engagement de pension	103
A. Engagement collectif	103
1. Au niveau sectoriel	103
1.1. La convention collective de travail	104
1.2. Opting-out / opting-up	105
1.3. Le régime de pension social	108
2. Au niveau de l'entreprise	110
2.1. Autonomie relative	110
2.2. Autonomie relative	110
2.3. Gestion paritaire	111
2.4. Consultation et information des travailleurs	112
2.5. Régime social d'entreprise	113
B. Engagement individuel	114
§ 2. Modification de l'engagement de pension	118
A. Modification des prestations promises	118
1. Qui peut décider d'une modification?	118
1.1. Au niveau sectoriel	118
1.2. Au niveau de l'entreprise	118
2. Un droit d'avis	120
3. Engagement individuel de pension	120
4. Une modification encadrée	121
B. Changement d'organisme de pension	122
1. Participation des travailleurs	123
2. La procédure à suivre	123
3. Devoir d'information	125
4. Protection des affiliés	125
C. Transfert d'entreprise	125
D. Le changement de (sous-)commission paritaire	127
§ 3. Abrogation	127
A. Régime sectoriel	127

B. Régime d'entreprise	128
C. Répartition des réserves	129
D. Engagement individuel de pension	131
Section 2. Affiliation au régime de pension	132
§ 1. Affiliation obligatoire ou facultative ?	132
§ 2. Conditions d'affiliation	133
§ 3. Interdiction des discriminations	133
A. Le racisme	134
B. La distinction sur base du sexe	134
C. Interdiction de certains critères de distinction	136
D. Contrats à durée déterminée	138
E. Travailleurs à temps partiel	139
F. Sélection médicale	140
G. Interdiction de tout interventionnisme	141
H. Nullité des dispositions discriminatoires	141
Section 3. Droits acquis	142
§ 1. Acquisition de droits après un an	142
§ 2. Réserves et prestations acquises	144
A. Régimes à Contributions définies	144
B. Régimes à Prestations définies	148
C. Régimes Cash Balance	149
§ 3. Rendement minimum garanti	150
A. Cotisations personnelles	150
B. Cotisations patronales	151
Section 4. Information et transparence	152
§ 1. Le règlement de pension	152
§ 2. L'information annuelle	155
A. La fiche de pension	155
B. Consultation des travailleurs	156

C. Aperçu historique	156
D. Conversion en rente	156
E. Données d'identification	158
F. Informations sur demande	158
G. Sous-traitance publique	159
§ 3. Politique de placement	159
§ 4. Rapport de gestion et comptes annuels	160
Section 5. Liquidation des prestations	161
§ 1. Au plus tôt à 60 ans	161
§ 2. Avances et mises en gage	161
§ 3. Choix entre capital ou rente	162
Section 6. Sortie d'un engagement de pension	163
§ 1. La notion de « sortie »	163
§ 2. Des droits acquis garantis	164
§ 3. La procédure	165
A. Information de la sortie d'un travailleur	165
B. Communication des droits acquis par l'IRP	166
C. Information de l'affilié	166
D. Communication de son choix par l'affilié	166
E. Renvoi de l'information à l'IRP	166
§ 4. La panoplie des options	167
A. Le transfert des réserves auprès de l'organisme de pension du nouvel organisateur	167
B. Transfert des réserves auprès d'un organisme de pension spécialement agréé	168
C. Maintien des réserves auprès de l'institution de retraite professionnelle	169
D. Continuation individuelle du financement de l'engagement de pension	170
E. Le rachat des réserves acquises	171

§ 5. Les modalités d'un transfert	172
Section 7. Contrôle de l'application de la loi	173
§ 1. La Commission bancaire financière et des assurances	173
§ 2. Les commissaires agréés et les actuaires désignés	175
§ 3. Sanctions pénales	175
Chapitre III. Aspect fiscal: un régime attrayant	177
Section 1. Fiscalité de l'institution de retraite professionnelle	177
§ 1. Impôts directs	177
A. L'ancien régime	177
B. Le nouveau régime de l'Organisme de Financement de Pensions	178
C. Assurance de fonds de pension	179
§ 2. Impôts indirects	180
A. Droits et taxes divers	180
B. Taxe compensatoire des droits de succession	182
C. Taxe sur la valeur ajoutée	182
Section 2. Fiscalité des cotisations	183
§ 1. La parafiscalité	183
A. Cotisation spéciale de sécurité sociale	183
B. Taxe annuelle sur les cotisations	183
1. Taux réduit	184
2. Régimes à prestations multiples	185
3. Régimes « Cafétéria »	185
4. Régimes de pension sociaux	186
5. Mesure transitoire	186
§ 2. Le régime fiscal	186
A. Engagement collectif Retraite et Décès	187
1. Travailleur salarié	187
1.1. Exonération comme avantage de toute nature	187
1.2. Cotisations patronales	187

1.3. Cotisations personnelles	191
2. Dirigeants d'entreprise indépendants	192
2.1. Exonération comme avantage de toute nature	192
2.2. Cotisations de l'entreprise	193
2.3. Cotisations personnelles	193
B. Engagement collectif Incapacité de travail	193
1. Exonération comme avantage de toute nature	193
2. Cotisations de l'entreprise	194
3. Cotisations personnelles	194
C. Continuation à titre individuel	195
D. Engagement de pension individuel	196
1. Exonération comme avantage de toute nature	196
2. Cotisations patronales	196
3. Cotisations personnelles	197
E. Avances et mises en gage	197
Section 3. Fiscalité des prestations	198
§ 1. Régime parafiscal	198
A. Retenue INAMI	198
B. Cotisation de solidarité sur les pensions	199
§ 2. Le régime fiscal	199
A. Prestation sous forme de capital	200
1. Régime de croisière	200
2. Dispositions transitoires	202
B. Prestation sous forme de rente	203
C. Imposition en rente fictive	204
D. Mobilité internationale	205
1. Transfert de réserves	205
2. Liquidation à l'étranger	206
E. Incapacité de travail	207
F. Continuation à titre individuel	208
§ 3. Droits de succession	208
A. «Habitant du Royaume»	208
B. Exonération des droits de succession	209
1. Travailleurs salariés	209
2. Dirigeants d'entreprise indépendants	209